
PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Octobre – Décembre 2016

FRONTIÈRES

NATIONS UNIES

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

SOINS DE SANTÉ

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLE

FEMMES SANS-PAPIERS

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS

DÉTENTION ET EXPULSION

ÉVÉNEMENTS

FRONTIÈRES

FRANCE / Le camp de Calais évacué, des centaines d'enfants disparus, un nouveau mur érigé

Les autorités ont évacué les habitants du camp de migrants de Calais, en France, à la fin du mois d'octobre 2016. Des milliers de migrants ont été expulsés du camp de fortune qui avait été prévu pour accueillir entre 6 000 et 8 000 personnes. Beaucoup d'entre eux se sont installés dans d'autres camps tels que Grande-Synthe ou d'autres villes dont Paris. Le Refugee Youth Service (RYS) a suivi 386 enfants dans le camp de Calais entre mars et novembre 2016, dont 222 n'ont pas pu être localisés après l'évacuation. RYS a également identifié des problèmes tels que le manque de contact avec les services publics pour de nombreux enfants. Depuis l'évacuation du camp, un mur frontalier d'un kilomètre et quatre mètres de hauteur est actuellement construit.

Sources : [Die Welt](#), 29 novembre 2016 ; [The Huffington Post](#), 23 novembre 2016 ; [The Guardian](#), 5 novembre 2016 ; The [New York Times](#), 3 novembre 2016

INTERNATIONAL / Plus de 7 200 décès de migrants enregistrés en 2016

Selon le Missing Migrant Project (MMP) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un total de 7 277 migrants et réfugiés sont décédés ou ont été portés disparus sur les routes migratoires mondiales entre le 1^{er} janvier et le 19 décembre 2016. C'est le nombre annuel le plus élevé jamais enregistré par l'OIM. Cela représente en moyenne 20 décès par jour. En comparaison, le nombre total de décès de migrants et de réfugiés enregistrés en 2015 s'élevait à 5 740. Le nombre de décès en Méditerranée a représenté plus de 60% de tous les décès de migrants et de réfugiés dans le monde. Pour afficher une carte interactive du Missing Migrant Project fournissant des données et des chiffres, cliquez sur [le lien](#).

NATIONS UNIES

ONU / Enfants et familles ne devraient jamais être détenus au seul motif que ce sont des migrants

En prévision de la Journée internationale des migrants, un groupe d'experts des Nations Unies a appelé à mettre fin à la détention des enfants et de leurs familles. Le groupe comprend le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau ; le Président du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, José S. Brillantes, le Président du Comité sur les droits de l'enfant (CRC), Benyam Dawit Mezmur ; le Président du Groupe de travail sur la détention arbitraire, Sètondji Roland Adjovi. La déclaration souligne qu'en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les Etats ne peuvent justifier de la détention d'enfants migrants parce qu'ils ne sont pas accompagnés ou qu'ils sont séparés de leur famille. De même les Etats, ne peuvent justifier de la détention d'enfants au motif que leurs parents doivent être détenus et que ce serait la seule façon de maintenir la famille ensemble. La déclaration note en outre que les enfants en détention ont souvent le sentiment d'être punis bien qu'ils n'aient rien fait de mal et que même de courtes périodes de détention ont un effet défavorable et durable sur le développement d'un enfant. Le communiqué complet est disponible [ici](#).

DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

UNION EUROPÉENNE / Un accord prévoit l'expulsion de milliers de personnes vers l'Afghanistan

Des donateurs internationaux et le gouvernement afghan se sont réunis à la [Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan](#) qui s'est tenue du 4 au 5 octobre 2016, s'engageant à verser près de 14 milliards d'euros pour le pays en 2017-2020. Parallèlement, le gouvernement afghan et l'Union européenne ont signé un accord intitulé « [Joint Way Forward on migration issues between Afghanistan and the EU](#) » (« La voie commune à suivre entre l'Afghanistan et l'UE concernant les questions migratoires »), qui prévoit notamment l'expulsion d'un grand nombre de ressortissants afghans vers l'Afghanistan. Selon l'accord, l'Afghanistan devra accepter un nombre illimité d'expulsions et Frontex coordonnera et organisera les vols conjoints d'expulsion. Un groupe de plus de 25 organisations a publié une [déclaration](#) en réponse à l'accord demandant aux membres du Parlement européen de poser des questions concrètes à la Commission européenne sur la mise en œuvre de l'accord, de contester l'approche selon laquelle le contrôle des migrations deviendrait un objectif essentiel des relations de l'UE avec les pays tiers et d'analyser si ces accords bilatéraux de réadmission sont conformes à la procédure officielle.

Sources : [NPR](#), 6 octobre 2016 ; [Al Jazeera](#), 5 octobre 2016 ; [The Guardian](#), 28 septembre 2016 ; [The Guardian](#) 3 octobre 2016

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME / Arrêt dans l'affaire *Khlaifia et autres c. Italie* : violation du droit à la liberté et à la sûreté, pas de traitement inhumain ou dégradant

La Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a rendu son arrêt le 15 décembre 2016 dans l'affaire *Khlaifia et autres c. Italie*. L'affaire concerne trois ressortissants tunisiens arrêtés par les garde-côtes italiens alors qu'ils tentaient de traverser la mer Méditerranée par bateau et emmenés à Lampedusa en septembre 2011 où ils ont séjourné dans un centre d'accueil. Conformément à un accord bilatéral conclu début avril 2011, les autorités italiennes ont appliqué une procédure accélérée et expulsé ces ressortissants tunisiens vers la Tunisie. La Grande chambre a confirmé que la détention des requérants était illégale : ils étaient détenus dans un établissement non prévu par la législation italienne et leur détention n'aurait pas pu être légalisée en vertu de l'accord bilatéral entre l'Italie et la Tunisie, car les termes de cet accord étaient tenus secrets et par conséquent ne pouvaient leur assurer la transparence et la sécurité nécessaires quant à ses conséquences. Leur détention constituait donc une violation du droit à la liberté et à la sécurité (article 5 § 1), du droit d'être informé, dans le plus court délai des raisons de son arrestation (article 5 § 2) et du droit à une décision rapide sur la légalité de détention (article 5 §4). La Cour a jugé qu'il n'y avait pas eu violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) en ce qui concerne les conditions dans le centre d'accueil de Lampedusa. Selon certaines informations, plus de 50 000 migrants et réfugiés séjournaient à Lampedusa au même moment et les centres d'accueil étaient surpeuplés avec des conditions d'hygiène inadéquates. Pour lire le jugement complet, cliquez [ici](#).

Sources : [Verfassungsblog](#), 16 décembre 2016 ; Cour européenne des droits de l'homme, [Communiqué de presse](#), 15 décembre 2016 ; [Elena Weekly Legal Update](#), 16 décembre 2016

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

FINLANDE / Alors que des milliers de demandes d'asile sont rejetées, le gouvernement municipal et les églises locales ouvrent des abris de nuit à tous, quel que soit leur statut de résidence

Le gouvernement de la ville d'Helsinki a convenu que les abris de nuit devaient être accessibles à tous, indépendamment du statut de résidence en Finlande. Un nouvel abri de nuit avec 30 lits a ouvert à Helsinki. Une initiative conjointe de la Congrégation luthérienne d'Helsinki et de l'Helsinki Deaconess Institute, le refuge devrait accueillir les personnes dont la demande d'asile a été rejetée ainsi que les Roms. L'église locale de la ville de Pori ouvrira également ses portes aux demandeurs d'asile déboutés et leur fournira un endroit où dormir. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres exacts sur le nombre de personnes résidant en Finlande de façon irrégulière, en novembre 2016 environ 8 000 demandeurs d'asile ont fait appel devant les tribunaux après le rejet de leur première demande d'asile. Ils risquent maintenant de se retrouver à la rue et sans aide. De nombreux demandeurs d'asile déboutés viennent d'Irak et ne peuvent être expulsés parce que la Finlande et l'Irak n'ont pas d'accord concernant le retour des réfugiés irakiens dans leur pays d'origine.

Sources : [Helsingin Sanomat](#) 7 novembre 2016 ; [YLE](#) 11 novembre 2016 ; [Demokraatti](#) 17 octobre 2016 ; [YLE](#) 4 novembre 2016 ; [YLE](#) 26 octobre 2016 ; [YLE](#) 13 octobre 2016

ALLEMAGNE / ÉTUDE / Evaluation de la couverture médiatique sur les incidents de la veille du Nouvel An à Cologne

Début 2016, des informations concernant des hommes, beaucoup d'entre eux prétendument originaires des pays nord-africains, ayant harcelé sexuellement des femmes à Cologne le jour de la Saint-Sylvestre 2015/2016 ont fait les unes des journaux à l'échelle internationale. En dépit de la grande couverture médiatique, il y a eu peu de preuves et d'éléments concernant l'affaire et l'identité des auteurs de ces faits. Une nouvelle étude, commandée par l'Institut Gunda-Werner pour le Féminisme et la Parité hommes-femmes de la Fondation Heinrich-Böll (Gunda-Werner-Institut für Feminismus und Geschlechterdemokratie der Heinrich-Böll-Stiftung), publiée en novembre 2016, évalue la couverture médiatique ainsi que son incidence et son influence sur la perception par le public et sur la nature des mesures politiques prises. L'étude se concentre sur les émissions diffusées par les chaînes publiques allemandes ARD et ZDF, analysant près de 100 reportages. Elle montre que les agresseurs étaient pour la plupart appelés « réfugiés », « demandeurs d'asile », « étrangers » ou « migrants » avant que personne ne soit formellement identifié. L'étude conclut que le harcèlement sexuel n'a pas été discuté comme un problème structurel par les médias mais plutôt comme un thème ayant un rapport avec le milieu d'origine et à la nationalité. Le point de vue des victimes du harcèlement a été presque entièrement laissé-à l'écart des reportages des médias. En outre, les rapports ont influencé un débat politique sur une législation migratoire plus restrictive, quels pays doivent être considérés comme des « pays d'origine sûrs » vers lesquels des personnes peuvent être expulsées, y compris des pays d'Afrique du Nord. L'étude complète (en allemand) peut être téléchargée [ici](#). Un résumé en anglais est disponible [ici](#).

ÉTATS-UNIS / Suite à l'élection de Donald Trump, mobilisations de masse et manifestations, alors qu'une croissance des affaires des entreprises de détention privée est attendue

Suite à l'élection de Donald Trump le 8 novembre 2016 aux élections présidentielles américaines, les responsables municipaux, les étudiants, les défenseurs des droits des migrants et les migrants eux-mêmes se sont mobilisés pour protéger les droits des migrants sans papiers. Par exemple, le maire de Chicago, Rahm Emanuel, a déclaré que sa ville resterait une ville sanctuaire. Il a initié une lettre conjointe signée par les maires de 14 autres villes américaines demandant au président élu Donald Trump de poursuivre le Deferred Action for Childhood Arrivals (DACA). Le programme a été lancé en 2012 par l'administration Obama afin de protéger contre l'expulsion les jeunes sans-papiers arrivés avant leur 16^e anniversaire. Donald Trump avait déclaré son intention de démanteler le DACA. Les étudiants des universités partout aux Etats-Unis ont protesté en essayant de convaincre leurs universités de protéger les étudiants sans papiers. Plus de 70 présidents et autres dirigeants de l'enseignement supérieur catholique ont publié une lettre conjointe le 30 novembre exhortant à la protection des étudiants qui répondent aux critères de la politique du DACA. Donald Trump a affirmé qu'il maintenait ses intentions de détenir et d'expulser les immigrants sans papiers qui ont un casier judiciaire, après son entrée en fonction au début de 2017. Le lendemain des élections,

les entreprises exploitant des centres de détention pour migrants à but lucratif ont connu [une hausse importante en Bourse](#).

Sources : [Slate](#), 20 novembre 2016 ; [Washington Post](#), 16 novembre 2016 ; [Washington Post](#), 30 novembre 2016 ; [Fusion](#), 11 novembre 2016 ; [Bloomberg](#), 18 novembre 2016 ; [NBC](#), 7 décembre 2016

SOINS DE SANTÉ

ROYAUME-UNI / Les femmes enceintes pourraient être obligées de montrer leur passeport à l'hôpital avant d'accoucher

Conformément aux plans envisagés par un hôpital de Londres, les femmes enceintes pourraient devoir présenter une pièce d'identité, afin de prouver qu'elles ont accès aux services du service national de santé (National Health Service, NHS). Ces contrôles visent à répondre au prétendu « tourisme de santé ». Selon le St George's University Hospitals NHS Foundation Trust, qui en a fait la proposition, les coûts pour le traitement des patientes non admissibles pourraient être de 4 à 5 millions de livres sterling (4,7 à 5,8 millions d'euros) par an, si aucune mesure n'est envisagée. Cathy Warwick, du Royal College of Midwives, a déclaré que, selon la loi, les soins doivent être offerts aux femmes enceintes quel que soit leur statut migratoire. Le chef du Parti travailliste, Jeremy Corbyn, a déclaré que les mesures proposées contre le prétendu « tourisme de santé » occultaient la crise de financement réel à laquelle est confronté le système de santé. Il a déclaré qu'au lieu de chercher des boucs émissaires, le gouvernement devait veiller à ce que les soins de santé et sociaux soient correctement assurés et financés.

Sources : [The Guardian](#), 23 novembre 2016 ; [BBC](#), 11 octobre 2016

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

MONDIAL / Le Protocole sur le Travail forcé de l'Organisation mondiale du travail entre en vigueur

Le [Protocole sur le travail forcé](#) de l'Organisation mondiale du travail (OMT) est entré en vigueur le 9 novembre 2016. La Conférence internationale sur le travail a voté pour l'adoption du Protocole et une Recommandation qui complète la Convention sur le travail forcé de 1930 (N°. 29). Le nouveau Protocole établit de nouvelles obligations afin de prévenir le travail forcé, protéger les victimes et leur fournir l'accès à des remèdes, et souligne le lien entre travail forcé et traite des personnes. Conformément à la Convention sur le travail forcé, le Protocole réaffirme également l'importance de poursuivre les responsables en justice pour travail forcé et de mettre fin à leur impunité. La Recommandation fournit des voies et lignes directrices afin de mettre en œuvre ces obligations. Ceci comprend d'assurer que les lois sur le travail s'appliquent à tous les travailleurs dans tous les secteurs. Le Protocole a été ratifié, jusqu'à présent, par l'Argentine, la République tchèque, l'Estonie, la France, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Norvège, Panama et le Royaume-Uni (il n'est pas encore entré en vigueur dans tous les pays). L'Organisation mondiale du travail, en collaboration avec la Confédération syndicale internationale et l'Organisation Internationales des employeurs ont mis en place une campagne intitulée « 50 for Freedom » (<http://50forfreedom.org/>) ayant pour objectif de persuader au moins 50 pays de ratifier le Protocole sur le travail forcé d'ici 2018. Pour plus d'informations, consultez la fiche sur le Protocole de l'Organisation mondiale du travail [ici](#).

RAPPORT / Les syndicats soutiennent les travailleurs irréguliers

A l'occasion de la Journée internationale des migrants qui s'est déroulée le 18 décembre 2016, la Confédération européenne des syndicats et son réseau UnionMigrantNet ont publié le rapport « Défendre les Travailleurs Migrants » qui met l'accent sur les droits de tous les travailleurs, indépendamment de leur statut. Le rapport explique la situation des travailleurs sans papiers et le besoin de « pare-feu », une séparation claire entre l'exécution de la loi sur l'immigration et les services publics. Le rapport propose également d'établir des voies plus régulières pour les travailleurs migrants, d'assurer le droit des travailleurs migrants de changer d'employeur et de mettre en œuvre des mécanismes de voies de recours pour tous les travailleurs afin d'appliquer leurs droits du travail. Pour télécharger le rapport en anglais et français, cliquez sur ce [lien](#).

FEMMES SANS PAPIERS

CAMPAGNE / Appel afin d'assurer l'accès aux services et à la justice pour toutes les femmes qui ont survécu à la violence

A l'approche de la Journée internationale des migrants, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (PICUM) et le réseau Women Against Violence Europe (WAVE) ont lancé un partenariat pour une campagne afin de promouvoir l'accès aux services pour toutes les femmes survivantes de la violence, indépendamment de leur statut migratoire. Dans le cadre de la campagne de WAVE « [Step Up! Campaign](#) », l'attention portée aux femmes migrantes et avec un statut migratoire précaire fait ressortir les principes clés afin d'assurer une protection égale à tous les survivants : que les droits des femmes, comme les droits de l'homme, s'appliquent à toutes ; que la protection et la sécurité devraient venir en premier et que les pratiques discriminatoires doivent être contrées. Ceux qui fournissent les services comme les logements, l'équipe médicale et les conseillers juridiques, les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, les organisations de la société civile, les militants des droits des femmes et le public sont encouragés à s'engager au respect de ces principes en signant une déclaration d'engagement. Pour lire la déclaration et avoir plus d'informations sur le partenariat pour la campagne, cliquez sur ce [lien](#).

ENFANTS SANS PAPIERS ET LEUR FAMILLE

LIVRET / Les enfants et jeunes gens sans papiers partagent leurs histoires

A l'approche de la Journée mondiale de l'enfant en novembre 2016, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (PICUM) a publié un livret recueillant des témoignages qui s'intitule « 'Ecoutez-Nous – Les Enfants Et Les Jeunes Sans Papiers De Toute L'Europe Racontent Leurs Histoires ». Recueillant un ensemble d'histoires individuelles et témoignages dans différents formats, de toute l'Europe, le livret présente les points de vue personnels sur certains des conséquences omniprésentes que les mesures de contrôle de l'immigration peuvent avoir sur le bien-être et le développement des enfants et jeunes gens. Il fournit également une plateforme à leur voix et résilience. Le livret est disponible en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

UNION EUROPÉENNE / Le Forum sur l'Enfant se concentre sur la migration

Le 10^{ème} Forum européen sur les droits de l'Enfant, qui a eu lieu du 29 au 30 novembre 2016 à Bruxelles, s'est concentré sur les enfants migrants. Le Forum a vu la participation de 310 experts des 28 Etats membres de l'Union européenne, de la Norvège et de l'Islande. Les participants ont discuté des défis, opportunités et promis des pratiques pour la protection des enfants ayant la nationalité de pays tiers arrivant dans l'Union européenne. Les discussions étaient guidées par un [document de travail général](#) et [des documents sur des sujets spécifiques pour les quatre sessions parallèles et plus spécialisées](#), ainsi que les [10 principes pour des systèmes de protection intégrée des enfants](#), sur quatre grands thèmes : l'identification et la protection, accueil, accès aux procédures d'asile et procédures de sauvegarde et solutions durables. Un groupe d'environ 80 organisations actives dans le champ des droits de l'enfant, a publié une déclaration commune à l'approche du Forum le 29 novembre 2016 exprimant leur préoccupation sur le fait que l'échec de donner la priorité à la protection des enfants fait courir le risque à encore plus d'enfants. Les organisations ont dressé une liste de sept actions prioritaires afin de protéger tous les enfants migrants et réfugiés. Pour lire la déclaration commune et les sept actions prioritaires, cliquez sur ce [lien](#). Les vidéos du Forum sur les droits de l'Enfant sont disponibles ici.

Source : [EU Observer](#), 30 novembre 2016

DÉTENTION ET EXPULSION

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / RAPPORT / Les migrants payent pour la détention et les enfants sont détenus

Le Global Detention Project a publié un rapport sur les pratiques de détention des migrants et la législation relative en République tchèque. La République tchèque s'est toujours fortement opposée aux quotas de réfugiés proposés par la Commission européenne. Suite à l'augmentation du nombre de réfugiés et migrants traversant le pays, les autorités ont essayé de prévenir le phénomène en augmentant le nombre de personnes détenues dans des centres de détention pour migrants. Le pays a fait l'objet de nombreuses critiques car il oblige les migrants de payer pour

leur détention et met les enfants pas plus jeunes de 15 ans dans des centres de détention avec des adultes. Pour lire le rapport cliquez [ici](#).

Source : Centre d'actualités de l'ONU, 22 octobre 2016

FRANCE / RAPPORT / Analyse de la situation actuelle des centres de détention des migrants dans les zones d'arrivée

Dans un rapport publié en novembre 2016, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFÉ) fournit une analyse de la situation actuelle des migrants en centre de détention destinés aux migrants dans les zones d'arrivée. Alors que les standards internationaux et régionaux requièrent que la détention soit utilisée comme solution de dernier recours et pour un temps le plus limité possible, la détention est souvent utilisée sans contrôle judiciaire ou accès à l'aide juridique ou aux soins de santé. Il a été constaté que les centres de détention proches des zones de frontière manquent de transparence quant aux procédures et les conditions appliquées. Le rapport décrit en détail les conditions de plusieurs centres de détention dans les zones d'arrivée, y compris la détention des enfants. L'ANAFÉ est l'une des seules organisations à avoir l'autorisation d'accéder aux centres et le rapport souligne les échecs et violation des droits dont a été témoin l'association. Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).

GRÈCE / RAPPORT / Détention systématique et prolongée y compris la détention d'enfants

Un rapport de l'organisation grecque Aitima, intitulé « Forgotten. Administratively detained irregular migrants and asylum seekers » (« Oubliés. Les migrants irréguliers et demandeurs d'asile détenus administrativement »), publié le 10 octobre 2016, a noté que les migrants, y compris les enfants, sont systématiquement détenus pour des périodes prolongées. Le rapport affirme également que les services ne sont pas adéquatement maintenus au cours du temps, qu'il y a un manque d'accès au système de santé et d'aide juridique gratuite et que le système de détention ne respecte pas les normes internationales. Les recommandations aux autorités grecques, au ministère de l'Intérieur grec et à la Commission européenne comprennent, parmi d'autres, pour la Commission européenne de mieux surveiller l'implémentation de la législation en matière de détention administrative, de mettre fin à la détention des enfants, de fournir aux migrants détenus les informations concernant leur statut et leur situation et d'évaluer sur une base individuelle tous les cas de migrants détenus et d'identifier les situations vulnérables. Pour télécharger le rapport, cliquez [ici](#).

LIBYE / ONU / De graves abus des droits de l'homme à l'encontre des migrants en Libye

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) a publié le 13 décembre 2016 le rapport « Detained and Dehumanised » (« Détenus et déshumanisés ») sur les violations des droits de l'homme à l'encontre des migrants en Libye. Le rapport souligne comment la dégradation du système de justice libyen a porté à un état d'impunité où les migrants sont l'objet de graves violations et abus des droits de l'homme. Selon Martin Kobler, le représentant spécial du secrétaire général en Libye et chef de la MANUL, les personnes objet de trafic ou traite vers la Libye sont soumises à torture, travail forcé et exploitation sexuelle pendant leur route, plusieurs étant soumises à détention arbitraire. Les recommandations aux autorités libyennes incluent d'arrêter la détention arbitraire de tous les migrants et la libération immédiate en particulier des groupes vulnérables comme les femmes enceintes, les enfants, les personnes ayant des problèmes de santé et handicapées, de protéger les personnes soumis à détention des meurtres, abus et exploitation sexuels et d'améliorer immédiatement les conditions de détention, en particulier en fournissant de la nourriture, un soutien médical, de l'eau et un système sanitaire adéquats et en assurant le respect total des principes de non-refoulement et d'interdiction des expulsions arbitraires et collectives. Les recommandations aux pays de destination incluent de dépénaliser la migration irrégulière et assurer que les migrants peuvent effectivement accéder à la justice et à la protection des droits de l'homme. Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).

NOTE DE POLITIQUE / Les risques suite à la déportation

Une note de politique de l'institut Danish Institute for International Studies (DIIS) rédigée par Maybritt Jill Alpes, Chercheuse Postdoc à l'Université VU d'Amsterdam et Ninna Nyberg Sørensen, Chercheuse Principale au DIIS, publiée en novembre 2016, analyse les risques suite à la déportation. La note de politique classe ces risques en trois groupes : les risques économiques et psycho-sociaux, l'insécurité aux mains des agents de l'Etat ainsi que le traitement inhumain et dégradant. La note de politique offre une vue d'ensemble sur quels risques émergent souvent

dans chaque pays où les migrants sont déportés. La note de politique recommande un contrôle efficace des déportations, la mise en place de mécanismes de réclamation et d'une aide juridique pour un système de recours « hors Etat », des accords qui incluent des clauses de réadmission doivent être négociés avec la participation des parlementaires et de la société civile et publiés. Pour lire la note de politique complète, cliquez [ici](#).

ÉVÉNEMENTS

MONDIAL / L'engagement de la société civile au Forum mondial sur la migration et le développement

Le 9^{ème} Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) s'est tenu à Dhaka, Bangladesh du 10 au 12 décembre 2016. La Journée de la société civile a eu lieu les 8-9 décembre et a vu la participation de 200 délégués de la société civile provenant de plus de 50 pays différents. Les débats ont porté à l'issue d'un [rapport](#) présenté à « l'Espace Commun » réunissant la société civile et les représentants des gouvernements le 10 décembre. Le rapport souligne le besoin de venir en aide aux travailleurs migrants y compris en leur fournissant un système de recours efficace et l'accès à la justice en cas de violations du droit du travail. Le rapport affirme que les politiques de dissuasion et de contrôle de la migration sont souvent inefficaces, et privent les individus de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Il aborde également le problème de la montée de la xénophobie, en faisant incitant, entre autre, au dialogue et soutient des villes et autorités locales qui sont les premiers à faire face à la migration. Il prend note que le « Global Compact » sur la migration doit avoir des effets pratiques sur le terrain, en améliorant les vies, les opportunités et le respect des droits de l'homme de tous les migrants. Pour plus d'informations sur la Journée de la Société Civile, cliquez [ici](#) Pour visualiser la vidéo de la cérémonie d'ouverture du GFMD cliquez [ici](#). Pour lire les rapports, commentaires et discours du Forum mondial sur la migration et le développement, cliquez [ici](#).